République Française
Département de l'Orne
Commune de BRIOUZE

Date de convocation **29 Août 2025**
Date d'affichage **12 Septembre 2025**

**PROCES VERBAL**
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09 Septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie de Briouze, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Jacques FORTIS.
Etaient présents : FORTIS Jacques, NOEL Véronique, MARIE-ARNOUX Nicole, VERRIER Olivier, LEPRINCE Philippe, DEPARIS Anne-Marie, DENIS Michel, SALLES Sylviane, CHESNIN Joël, MARRIERE-BERTHOUT Julie, CHAUVIN Nathalie, LEMARDELEY Malika, CHANU Christophe, LEPORTIER Nathalie, BECHET Jean-Charles, LECHAPTOIS Alexandre, FOUCAULT Caroline.
Excusé(e)s : LERAY Hervé qui a donné procuration à BECHET Jean-Charles
Absent(e)s : MABILLOT Marie

Nbre de membres en exercice : **19**
Nbre de présents : 17
Nbre de votants : 18

Secrétaire de séance : Julie MARRIERE-BERTHOUT

**A l'ORDRE DU JOUR**

**Approbation du précédent compte rendu**

**INAUGURATION DE LA GARE**

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration de la gare est prévue le vendredi 19 septembre à 11h avec la présence de Monsieur GASTINE, Vice-Président de la région Normandie en charge des transports. Des festivités sont programmées tout au long de la journée par l'association Familles Rurales.

**COURRIER de Monsieur Miguel REVERT**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Miguel REVERT, domicilié 24 rue de la Ferté Macé. Lequel fait part de nuisances dues aux bacs à compost installés devant son domicile. Il informe avoir prévenu le SIRTOM de Flers/Condé surpris de cette doléance. Un courrier réponse va être envoyé à Monsieur REVERT.

**SUBVENTION à l'association Art Sonic – Travaux d'arrachage de souches**

L'association **Art Sonic** a procédé à des travaux d'arrachage de souches sur le terrain situé près du château d'eau dans le cadre d'un partenariat avec la commune. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche d'aménagement et de valorisation de l'espace public. Suite à cette intervention, la commune a décidé de prendre en charge la **mise en place de tout-venant** nécessaire à la réhabilitation du terrain concerné.
Afin de participer aux frais liés à cette opération et reconnaître l'implication de l'association, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association **Art Sonic** une **subvention d'un montant de 2 700 €**.

**ACQUISITION DU BIEN 12 RUE DES JARDINS**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la collectivité envisage d'acquérir la parcelle cadastrée AH 637 située 12 rue des Jardins à Briouze.
Que cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement du territoire.
Que les conditions d'acquisition ont été précisées comme suit :Vendeur : Entreprise HEBERT

- Nature du bien : terrain + constructions inachevées
- Montant de l'acquisition : 17 197 € TTC
- Modalités de financement : fonds propres
- Acte signé devant le notaire ORCA à Briouze.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal,** approuve l'acquisition du bien situé 12 rue des Jardins appartenant à l'entreprise HEBERT, pour un montant de 17 197 € TTC qui se décompose comme suit :

| | |
|---|---|
| Prix de vente : | **10 200 €** |
| Commission agence | **4 800 €** |
| Frais acte : | **2 197 €** |

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition, y compris l'acte notarié et tout document y afférent.

## ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe que l'adressage est toujours en cours et qu'il convient de programmer une réunion de la commission rapidement afin de définir des derniers noms de rue manquants. La commission va se réunir le mercredi 24/9 à 20h à la mairie.

## FOIRE SAINTE CATHERINE

Monsieur LEPRINCE fait le point sur les préparatifs de la prochaine foire Sainte Catherine. Les demandes d'inscriptions sont parties. Il a été décidé de retenir le devis de France Location pour la location du chapiteau des artisans pour un montant de 22 213 € TTC. Un rendez-vous est programmé avec l'Orne Combattante et la radio ICI Normandie pour la communication. Il précise que 2 vaches « normandes » en contreplaqué seront exposées sur le rond-point pour faire la promotion de la Foire.

## CONTRIBUTIONS 2025 – FSL/FAJD

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du 13 juin 2025 émanant du Conseil Départemental relatif au Fonds d'Aide Financière Individuelle et au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté.
Pour le FSL, la participation de la commune serait fixée sur la base de 0.70 € par habitant.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de participer au Fonds de Solidarité Logement (FSL), à hauteur de 0.70 € par habitant soit **1 057,70 €** (1511 habitants x 0.70 € = 1 057,70 €) ***source INSEE en vigueur au 1er janvier 2025***
- **DECIDE** de participer au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés (FAJD) à hauteur de 100 €

## TILLEUL DANS LE PARC DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe que le tilleul dans le parc de la mairie est malade. Il convient de l'abattre et ainsi libérer de la place pour l'emplacement de la tyrolienne.

## ECLAIRAGE PUBLIC - Contrat de maintenance

Le contrat de maintenance pour l'éclairage public de la commune arrive à échéance au 31/12 prochain.
La commission travaux va entamer une réflexion sur son renouvèlement.

## INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE EN OMBRIERE - Appel à manifestation d'intérêt concurrent (AMIC)

Monsieur VERRIER présente au Conseil Municipal un projet de réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur le terrain de pétanque de Briouze. Cette étude a été réalisé par le TE61 en collaboration avec l'OCB Pétanque.
Cette opération peut faire l'objet d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT), en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence sur une surface d'environ 3 888 m².
La commune étant susceptible de faire droit à cette proposition, il convient de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être également intéressés par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire.
Les modalités de présentation des intérêts concurrents seront précisées sur le site de la commune et feront l'objet d'un affichage en mairie.
Le dépôt des offres bénéficiera d'une publicité de 21 jours à compter de sa date de publication.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire pour la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en ombrière sur les terrains cadastrés section AC numéros 24;
- **Dit** que la CAO sera la commission d'attribution chargée de donner son avis sur les projets déposés.

## DATES DES PROCHAINES ELECTIONS

Monsieur le Maire informe que les prochaines élections municipales se dérouleront les dimanche 15 et 22 mars 2026.

**EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire confirme une stabilité dans les effectifs des différentes établissements scolaires de la commune :

| | |
|---|---|
| Collège du Houlme | 148 élèves |
| Ecole maternelle du val du Breuil | 75 élèves |
| Ecole primaire du Hazé | 121 élèves |
| Ecole maternelle Notre Dame | 52 élèves |
| Ecole primaire Saint Louis | 80 élèves |

M CHESNIN, Président du SIVOS, remercie le personnel technique pour les travaux de peinture et de sol réalisés cet été dans les écoles.

## QUESTIONS DIVERSES

- *a. Commission logement*

  Monsieur LECHAPTOIS souhaite que la commune ait son mot à dire sur l'attribution des logements sociaux sur Briouze. M FORTIS explique que la commune n'a plus la compétence.
  Avec 106 logements sociaux sur Briouze, M LEPRINCE demande si l'on peut mettre la pression aux divers organismes pour participer aux commissions d'attribution.

- *b. Passages piétons*

  Mme SALLES demande si les passages piétons vont être repeints. Pour certains la signalisation est effacée et rend les traversées de rue dangereuses.
  Un inventaire des marquages va être effectué par la commission voirie.
  M DENIS souhaite le marquage d'un passage piéton entre l'enclos et le chemin botanique.

*La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 04 novembre 2025 à 20h avec une intervention de Vassili CHAWADRONOW, pharmacien, qui fera une présentation de la SISA.*

*La séance est levée à 21 h 45*

Le Maire,
Jacques FORTIS

Le secrétaire,
Julie MARRIERE-BERTHOUT